

# conditions générales

## 1. CALVIN-THOMAS & WORKINUSA

■ La société *Calvin-Thomas* est spécialiste des séjours culturels, linguistiques et professionnels aux États-Unis notamment des séjours dits « de longue durée » ;

■ *Calvin-Thomas* est créateur et seul représentant en France du programme *WORKINUSA* ;

■ Le programme *WORKINUSA* a été mis en place par *Calvin-Thomas* pour permettre à de jeunes français (étudiants ou professionnels) de séjourner et de travailler légalement sur le sol américain. Les participants au programme *WORKINUSA* intègrent une entreprise en tant que stagiaires rémunérés. Cette expérience de longue durée contribue à leur formation et au développement de leur carrière ;

## 2. ORGANISATION

■ *Calvin-Thomas* assure l'information, la sélection et la préparation des participants ;

■ Le partenaire américain de *Calvin-Thomas* assure le placement selon le schéma établi en page 4 du présent document ;

■ *Calvin-Thomas* et son partenaire américain assurent donc un rôle d'intermédiaire entre le participant au programme *WORKINUSA* et l'entreprise qui le recrute en tant que stagiaire rémunéré ;

■ En tant qu'intermédiaires, *Calvin-Thomas* et son partenaire américain fournissent une aide au participant durant le séjour proprement dit (voir suivi) ;

■ *WORKINUSA* propose deux formules distinctes d'inscription et de placement : « Formule HÔTELLERIE-RESTAURATION » et « Formule TOUS SECTEURS » ; ces formules varient tant au niveau du secteur d'activités que du montant de la participation<sup>6</sup> et des conditions de paiement<sup>7</sup> ;

## 3. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire un candidat doit : < être en possession d'un passeport français < avoir entre 20 et 35 ans < parler un anglais courant < avoir un domaine de compétences définies < être disponible pour vivre 12 ou 18 mois à l'étranger ;

## 4. DURÉE DU SÉJOUR

12 ou 18 mois ;

## 5. SÉLECTION

■ *Calvin-Thomas* contrôle les compétences et les motivations du candidat. Tout candidat est interviewé par un représentant de *Calvin-Thomas*. Le comité de sélection de *Calvin-Thomas* retient une candidature après étude de son dossier d'inscription en anglais (lettre de présentation, C.V., lettres de recommandation), du rapport d'entretien et après s'être assuré de la conformité du dossier aux critères définis par le « Department of State ». *Calvin-Thomas* notifie sa décision d'acceptation ou de refus par courrier, et ce dans un délai très rapide ;

■ Dans la mesure où les critères de sélection en cours pour la formule « Tous secteurs » diffèrent de ceux en cours pour la formule « Hôtellerie-Restauration » (niveau d'anglais, compétences) l'acceptation à la première formule ne saurait, sauf accord de *Calvin-Thomas*, équivaloir de facto à une acceptation à la seconde (et inversement) ;

■ Le comité de sélection *Calvin-Thomas* est souverain ;

■ En cas de refus par *Calvin-Thomas*, les frais d'inscription et d'entretien de sélection sont intégralement remboursés (49 ou 79 euros suivant les formules) ;

■ Le fait d'être retenu comme candidat n'implique pas nécessairement que le placement se concrétisera et que le séjour se fera, mais c'est une condition préalable indispensable ;

## 6. COÛT DU SÉJOUR

■ Le coût du séjour varie selon la durée et la formule. Voir page 3, section « Coût du séjour » ;

■ Le coût du séjour comprend :

< l'information < la sélection < la préparation < la recherche personnalisée du poste < le « coaching » < la négociation < l'assurance obligatoire < le montage du dossier administratif + DS-2019 < l'aide administrative < l'aide à la recherche d'un logement, < le suivi < la mise à disposition d'un numéro d'urgence ;

■ Le coût du séjour ne comprend pas :

< les frais d'inscription et d'entretien (79 euros ou 49 euros) < les frais de logement < les frais de chancellerie (85 euros au 01.02.07) < les frais de transport < les dépenses personnelles ;

## 7. MODALITÉS DE PAIEMENT

### A. FORMULE "TOUS SECTEURS"

#### OPTION DITE "DE BASE"

< À l'inscription : 79 euros de frais d'inscription et d'entretien ;

< À l'acceptation : versement du dépôt de garantie<sup>9</sup> : équivalent de 500 \$ US en euros\* ;

< À la signature du contrat avec l'employeur : versement du solde (déduction faite du dépôt de garantie) ;

→ 12 mois : équivalent de 2170 \$ US en euros\* + le premier mois de salaire négocié ;

→ 18 mois : équivalent de 2920 \$ US en euros\* + le premier mois de salaire négocié ;

< Cette option, dite « de base », est la seule possible pour la formule « Tous secteurs » ;

### B. FORMULE "HÔTELLERIE-RESTAURATION"

Dans le cadre de cette formule deux options de paiement sont possibles :

#### OPTION DITE "CLASSIQUE"

< À l'inscription : 49 euros de frais d'inscription et d'entretien ;

< À l'acceptation : versement du dépôt de garantie<sup>9</sup> : 500 \$ US en euros\* ;

< À la signature du contrat avec l'employeur : versement du solde (déduction faite du dépôt de garantie), à savoir :

→ 12 mois : équivalent de 3060 \$ US en euros\* → 18 mois : équivalent de 3990 \$ US en euros\*

#### OPTION PRIVILÈGE

< À l'inscription : 49 euros de frais d'inscription et d'entretien ;

< À l'acceptation : versement de la caution<sup>9</sup> : 500 \$ US en euros\* ;

< À la signature du contrat avec l'employeur : versement de l'équivalent de 1700 \$ US en euros\* (pour 12 ou 18 mois) ;

< Le solde du séjour est perçu par retenue sur le salaire mensuel, à raison de 155 \$ US par mois, soit au total : → pour 12 mois : 1860 \$ US → pour 18 mois : 2790 \$ US

< L'option privilège est applicable sous réserve de l'accord de l'employeur ; en cas de refus par ce dernier, le candidat peut se reporter sur l'option « Classique », ou demander à *Calvin-Thomas* de poursuivre ses recherches ;

\* ← Calcul en euros

Le calcul en euros est fixé au cours du jour majoré de 5 % (frais de transfert) ; le cours du jour est fixé à la date d'acceptation et/ou à la date d'envoi par *Calvin-Thomas* du contrat de l'employeur ;

## 8. DÉPÔT DE GARANTIE

■ Le dépôt de garantie (applicable pour les options de paiement dites « De base » ou « Classique ») sert à garantir les frais engagés par *Calvin-Thomas* pour la recherche d'emploi ;

■ Le dépôt de garantie s'élève à 500 \$ US ; il est versé en euros (base de calcul : voir ci-dessus) ;

■ Le dépôt de garantie est versé au moment de l'acceptation ;

■ En cas de départ, le dépôt de garantie vient en déduction de la facture finale ;

■ Conditions de remboursement du dépôt de garantie en cas de non placement ou d'annulation : cf.: Placement<sup>10</sup> Disponibilité<sup>11</sup> ;

## 9. CAUTION

■ La caution (applicable uniquement pour l'option de paiement dite « Privilège » - secteur « Hôtellerie-Restauration ») sert :

→ à garantir les frais engagés par *Calvin-Thomas* pour la recherche d'emploi,

→ à garantir que le participant — qui n'a pas versé l'intégralité du coût du séjour avant son départ — remplisse son contrat jusqu'à son terme ;

■ La caution s'élève à 500 \$ US ; elle est versée en euros (base de calcul : voir ci-dessus) ;

■ La caution est versée au moment de l'acceptation ;

■ La caution est restituée au participant au terme de son séjour à condition que celui-ci ait respecté les termes et la durée de son contrat ;

■ Le montant restitué (en euros) correspond exactement à celui versé par le participant ;

■ Conditions de restitution de la caution en cas de non placement ou d'annulation : cf.: Placement<sup>10</sup> Disponibilité<sup>11</sup> ;

## 10. PLACEMENT

■ Une fois qu'une candidature est retenue et que *Calvin-Thomas* a encaissé le dépôt de garantie<sup>9</sup> ou la caution<sup>10</sup>, la recherche du stage aux USA est engagée ;

■ *Calvin-Thomas* et son correspondant font ce

qui est en leur pouvoir pour placer le candidat en entreprise ; ils font en sorte que la date de départ se rapproche le plus possible de la « première date de disponibilité » (« earliest availability ») ;

■ Dès qu'un placement est envisageable *Calvin-Thomas* met en relation l'entrepreneur et le participant, et assure en parallèle son rôle de guide et de négociateur afin que le placement se concrétise ;

■ Le partenaire américain négocie, pour le candidat, les meilleures conditions possibles de placement, eu égard au dossier (demande) et à la conjoncture (offre) ;

■ De ce fait, si un candidat refuse un entretien ou une proposition d'emploi, le dépôt de garantie<sup>9</sup> ou la caution<sup>10</sup> est définitivement acquis(e) à *Calvin-Thomas* ; toutefois, si l'emploi proposé par *Calvin-Thomas* ne correspond manifestement pas aux attentes du candidat telles que définies dans le dossier et lors de l'entretien, le candidat a la possibilité de le refuser sans être pour autant pénalisé ; le refus doit être notifié par courrier et motivé ; si le refus est validé par *Calvin-Thomas*, une nouvelle et dernière recherche sera effectuée ;

■ Une candidature se mue en participation à partir du moment où un contrat avec un employeur aura été signé et où le candidat aura versé tout ou partie du montant du séjour à *Calvin-Thomas* ;

■ LIEU DE PLACEMENT : < Le candidat ne choisit pas sa destination ; il doit saisir l'opportunité de stage/emploi, là où elle se présente sur le territoire américain ; la recherche d'un stage / emploi ne peut donc en aucun cas se restreindre à une ville ou une région des USA ; < En cas d'échec de placement du fait d'une limitation par le candidat à une ville ou une région donnée, le dépôt de garantie<sup>9</sup> ou la caution<sup>10</sup> reste définitivement acquis(e) à *Calvin-Thomas* ;

■ Si le candidat se désiste avant la fin du délai de 16 semaines, son dépôt de garantie ou sa caution sont perdus, il/elle reste alors définitivement acquis(e) à *Calvin-Thomas* ;

■ En cas de prolongation de recherche d'emploi, le candidat peut se désister quand il le souhaite, à condition cependant qu'aucune proposition d'emploi ne soit en cours ; si aucune proposition n'était en cours au moment de son désistement son dépôt de garantie ou sa caution lui serait intégralement remboursé(e) ; si une proposition était en cours, son dépôt de garantie ou sa caution resterait définitivement acquis(e) à *Calvin-Thomas* ;

■ Après trois entretiens infructueux entre l'employeur et le candidat, *Calvin-Thomas* se réserve le droit de refuser le candidat ; dans ce cas, le dépôt de garantie ou la caution resterait définitivement acquis(e) à *Calvin-Thomas* ;

■ Quels que soient les cas de figure, les frais d'inscription (49 ou 79 euros selon les formules<sup>7</sup>) restent acquis à *Calvin-Thomas* ; en aucun cas, ils ne sont remboursés ;

■ *Calvin-Thomas* se réserve le droit d'annuler les recherches de placement à tout moment ; dans ce cas, le dépôt de garantie ou la caution est intégralement restitué(e) au candidat ;

■ *Calvin-Thomas* se réserve le droit d'annuler les recherches de placement à tout moment ; dans ce cas, le dépôt de garantie ou la caution est intégralement restitué(e) au candidat ;

## 11. DISPONIBILITÉ

■ Le délai de placement est fixé à 16 semaines à compter de l'encaissement du dépôt de garantie) ; si au terme de ces 16 semaines de recherche de placement, *Calvin-Thomas* n'a fait aucune proposition de stage/emploi (voir « Placement »<sup>10</sup>), et si le participant souhaite que les recherches soient interrompues, son dépôt de garantie ou sa caution lui est intégralement remboursé(e) ; toute demande de cessation de recherche d'emploi doit être faite par écrit ;

■ Si le candidat se désiste avant la fin du délai de 16 semaines, son dépôt de garantie ou sa caution sont perdus, il/elle reste alors définitivement acquis(e) à *Calvin-Thomas* ;

■ En cas de prolongation de recherche d'emploi, le candidat peut se désister quand il le souhaite, à condition cependant qu'aucune proposition d'emploi ne soit en cours ; si aucune proposition n'était en cours au moment de son désistement son dépôt de garantie ou sa caution lui serait intégralement remboursé(e) ; si une proposition était en cours, son dépôt de garantie ou sa caution resterait définitivement acquis(e) à *Calvin-Thomas* ;

■ Après trois entretiens infructueux entre l'employeur et le candidat, *Calvin-Thomas* se réserve le droit de refuser le candidat ; dans ce cas, le dépôt de garantie ou la caution resterait définitivement acquis(e) à *Calvin-Thomas* ;

■ Quels que soient les cas de figure, les frais d'inscription (49 ou 79 euros selon les formules<sup>7</sup>) restent acquis à *Calvin-Thomas* ; en aucun cas, ils ne sont remboursés ;

■ *Calvin-Thomas* se réserve le droit d'annuler les recherches de placement à tout moment ; dans ce cas, le dépôt de garantie ou la caution est intégralement restitué(e) au candidat ;

■ *Calvin-Thomas* se réserve le droit d'annuler les recherches de placement à tout moment ; dans ce cas, le dépôt de garantie ou la caution est intégralement restitué(e) au candidat ;

■ *Calvin-Thomas* se réserve le droit d'annuler les recherches de placement à tout moment ; dans ce cas, le dépôt de garantie ou la caution est intégralement restitué(e) au candidat ;

■ *Calvin-Thomas* se réserve le droit d'annuler les recherches de placement à tout moment ; dans ce cas, le dépôt de garantie ou la caution est intégralement restitué(e) au candidat ;

■ *Calvin-Thomas* se réserve le droit d'annuler les recherches de placement à tout moment ; dans ce cas, le dépôt de garantie ou la caution est intégralement restitué(e) au candidat ;

■ *Calvin-Thomas* se réserve le droit d'annuler les recherches de placement à tout moment ; dans ce cas, le dépôt de garantie ou la caution est intégralement restitué(e) au candidat ;

du dépôt de garantie<sup>9</sup> ou de la caution<sup>10</sup>, il devient alors candidat à part entière et toutes les conditions décrites des chapitres 3 à 11 et 13 à 20 restent valables ; < Le candidat est interviewé et son dossier est communiqué à l'entreprise américaine) ;

■ < À savoir : un candidat pré-inscrit ne peut bénéficier de la recherche personnalisée mise en place pour un candidat inscrit de façon officielle ; la différence se définit ainsi :

→ En cas de « pré-inscription », *Calvin-Thomas* attend que l'offre se manifeste ; → En cas d'« inscription »<sup>10</sup> *Calvin-Thomas* va chercher une offre correspondant à la demande et au dossier du candidat ;

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*

■ < Un candidat pré-inscrit peut choisir à tout moment de quitter la liste d'attente, moyennant remboursement immédiat de la somme de 49 euros ; < Par contre, aussitôt qu'une offre lui est faite et qu'il se dit intéressé, la somme de 49 euros (qui se mue automatiquement en droits d'inscription) reste définitivement acquise à *Calvin-Thomas*